

## **NOTE DE PRESENTATION DU PROJET D'OUVERTURE D'UNE CARRIERE**



**Relative à la demande d'autorisation environnementale**  
**aux lieux-dits «La Tour de Bourges,**  
**commune de TRIGUERES,**  
**«Les Sablonnières» et «Les Grandes Noues»,**  
**commune de DOUCHY-MONTCORBON (45)**

Dossier réalisé par





# SOMMAIRE

<b>1. PRÉSENTATION DE L'EXPLOITANT</b>	<b>1</b>
<b>2. DESCRIPTION DU PROJET</b>	<b>1</b>
<b>3. EFFECTIFS</b>	<b>1</b>
<b>4. DESCRIPTION DU LIEU DE L'EXPLOITATION</b>	<b>2</b>
<b>5. CONTEXTE DU PROJET</b>	<b>2</b>
PLAN DE SITUATION AU 1/50 000	3
PLAN PARCELLAIRE 1/2 000 - PARTIE SUR DOUCHY	4
PLAN PARCELLAIRE 1/1 500 - PARTIE SUR TRIGUERES	5
<b>6. VOLUME DE L'ACTIVITÉ</b>	<b>6</b>
<b>7. MÉTHODE D'EXPLOITATION</b>	<b>7</b>
PLAN DE PHASAGE TRIGUERES	8
PLAN DE PHASAGE DOUCHY-MONTCORBON	9
<b>8. MODALITÉS DE REMISE EN ÉTAT</b>	<b>11</b>
<b>9. RAISON D'ÊTRE DU PROJET</b>	<b>15</b>
PLAN DE L'ETAT FINAL - SITE DE TRIGUERES	16
PLAN DE L'ETAT FINAL - SITE DE DOUCHY-MONTCORBON	17
<b>10. ENJEUX AUTOUR DU PROJET SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL ET HUMAIN</b>	<b>18</b>
<b>11. RESENTI DE LA POPULATION, RÉUNIONS ÉVENTUELLES RÉALISÉES</b>	<b>19</b>
<b>12. CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES</b>	<b>19</b>
<b>13. PRINCIPAUX IMPACTS ET DANGERS</b>	<b>21</b>
<b>14. PLAN</b>	<b>24</b>
PLAN D'ENSEMBLE	25



## 1. PRÉSENTATION DE L'EXPLOITANT

Raison sociale : **SARL BARDAT**  
Forme juridique : **SARL au capital de 100 000,00 Euros**  
Siret : **344 646 229 00015**  
Adresse : **La Tour de Bourges - 45220 TRIGUERES**  
Téléphone : **02 38 94 01 31**  
Signataire de la demande : **M. RENAULT Tony - gérant**

L'entreprise SARL BARDAT est représentée par M. RENAULT Tony, gérant de la SARL, de nationalité française, demeurant 2 rue Alfred Cornu à Courtenay (45).

## 2. DESCRIPTION DU PROJET

L'exploitation de la carrière située au lieu-dit «La Tour de Bourges» sur la commune de Triguères a été autorisée pour la SARL BARDAT par arrêtés préfectoraux successifs : du 10 juin 1986 pour une durée de 10 ans, du 5 octobre 1992 pour une durée de 15 ans, du 20 mai 2008 pour une durée de 10 ans.

L'exploitation de la carrière située aux lieux-dits «Les Sablonnières» et «Les Grandes Noues» sur la commune de Douchy-Montcorbon a été autorisée pour l'entreprise PLAISANCE par arrêtés préfectoraux successifs : du 13 février 1976, du 22 mars 1983, du 22 mars 1993, du 28 octobre 2003 pour une durée de 15 ans.

Les arrêtés préfectoraux de ces deux sites sont arrivés à échéance en 2018. Le présent dossier sollicite l'autorisation environnementale pour la réouverture de ces sites.

Le projet présenté a été exposé aux municipalités et aux propriétaires des terrains.

## 3. EFFECTIFS

L'entreprise dispose d'un personnel compétent, formé aux techniques d'exploitation, aussi bien au niveau des employés que de l'encadrement.

Deux salariés seront présents sur les sites en fonctionnement normal : M. Moreau (30 ans d'ancienneté) et M. Touzelet (38 ans d'ancienneté).

Très ponctuellement d'autres intervenants pourront renforcer l'équipe sur place.

#### 4. DESCRIPTION DU LIEU DE L'EXPLOITATION

Le projet est située sur les communes de Triguères et de Douchy-Montcorbon dans le département du Loiret. Le tableau à suivre permet de synthétiser les parcelles objets de la demande :

Commune	Lieu-dit	Section	N° de parcelle	Surface de la parcelle	Surface de l'autorisation	Propriétaire
Triguères	La Tour de Bourges	O	750 pp	7 577 m <sup>2</sup>	2 803 m <sup>2</sup>	SARL BARDAT
			751 pp	1 313 m <sup>2</sup>	241 m <sup>2</sup>	
			752 pp	1 297 m <sup>2</sup>	405 m <sup>2</sup>	Indivision Baussant
		YL	986	2 544 m <sup>2</sup>	2 544 m <sup>2</sup>	SARL BARDAT
			2	4 940 m <sup>2</sup>	4 940 m <sup>2</sup>	
			3	1 510 m <sup>2</sup>	1 510 m <sup>2</sup>	
			4	4 590 m <sup>2</sup>	4 590 m <sup>2</sup>	
Douchy-Montcorbon	Les Grandes Noues	ZX	17	54 530 m <sup>2</sup>	54 530 m <sup>2</sup>	SCI La Poussetière
	Les Sablonnières		94	5 209 m <sup>2</sup>	5 209 m <sup>2</sup>	
			95	809 m <sup>2</sup>	809 m <sup>2</sup>	
			100	718 m <sup>2</sup>	718 m <sup>2</sup>	
			101	347 m <sup>2</sup>	347 m <sup>2</sup>	
			103	1 250 m <sup>2</sup>	768 m <sup>2</sup>	
<b>Total</b>					<b>79 414 m<sup>2</sup></b>	

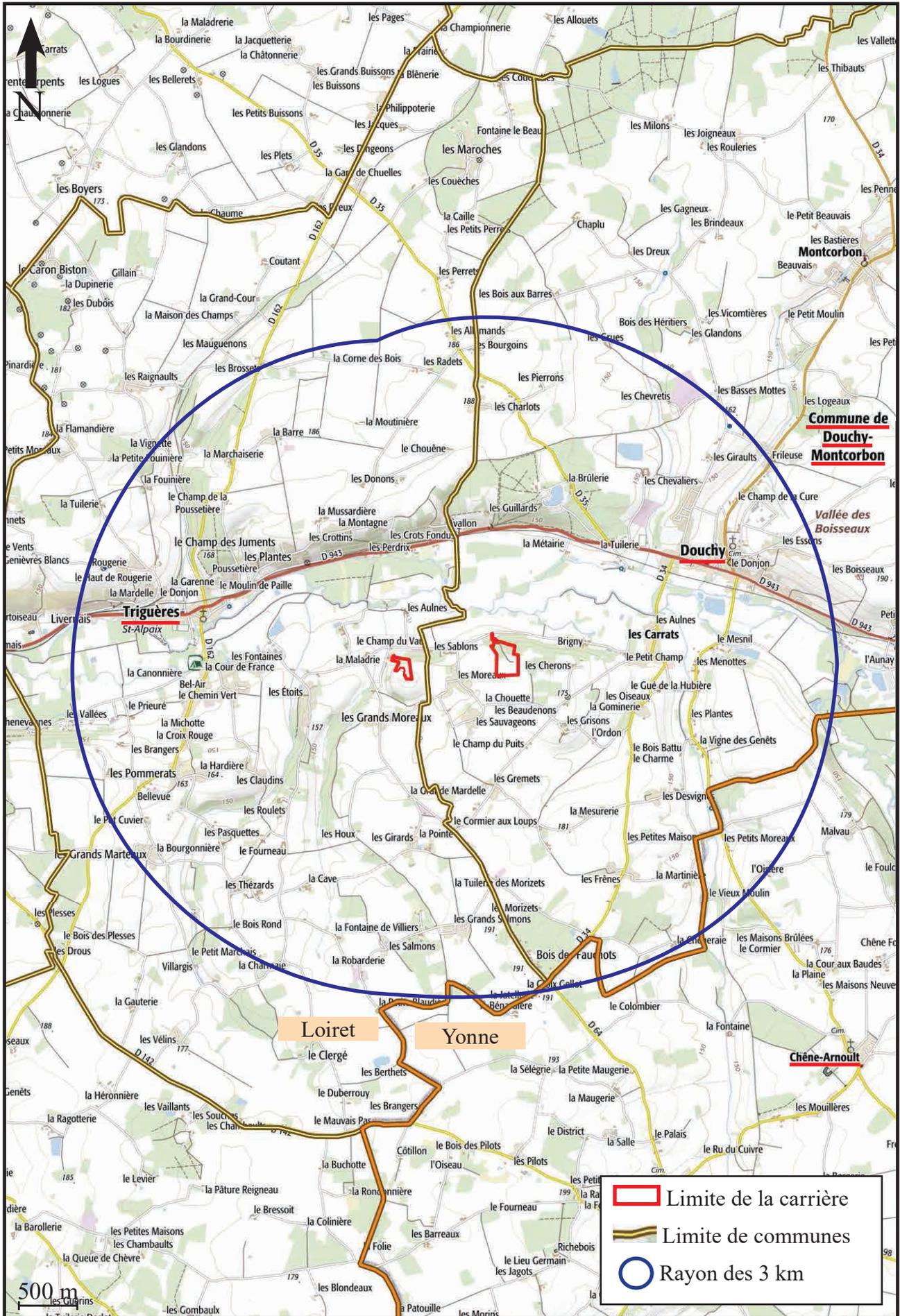
Le plan d'ensemble est joint au dossier de demande. Les parcelles objets du présent dossier sont localisées sur le plan du parcellaire à suivre.

#### 5. CONTEXTE DU PROJET

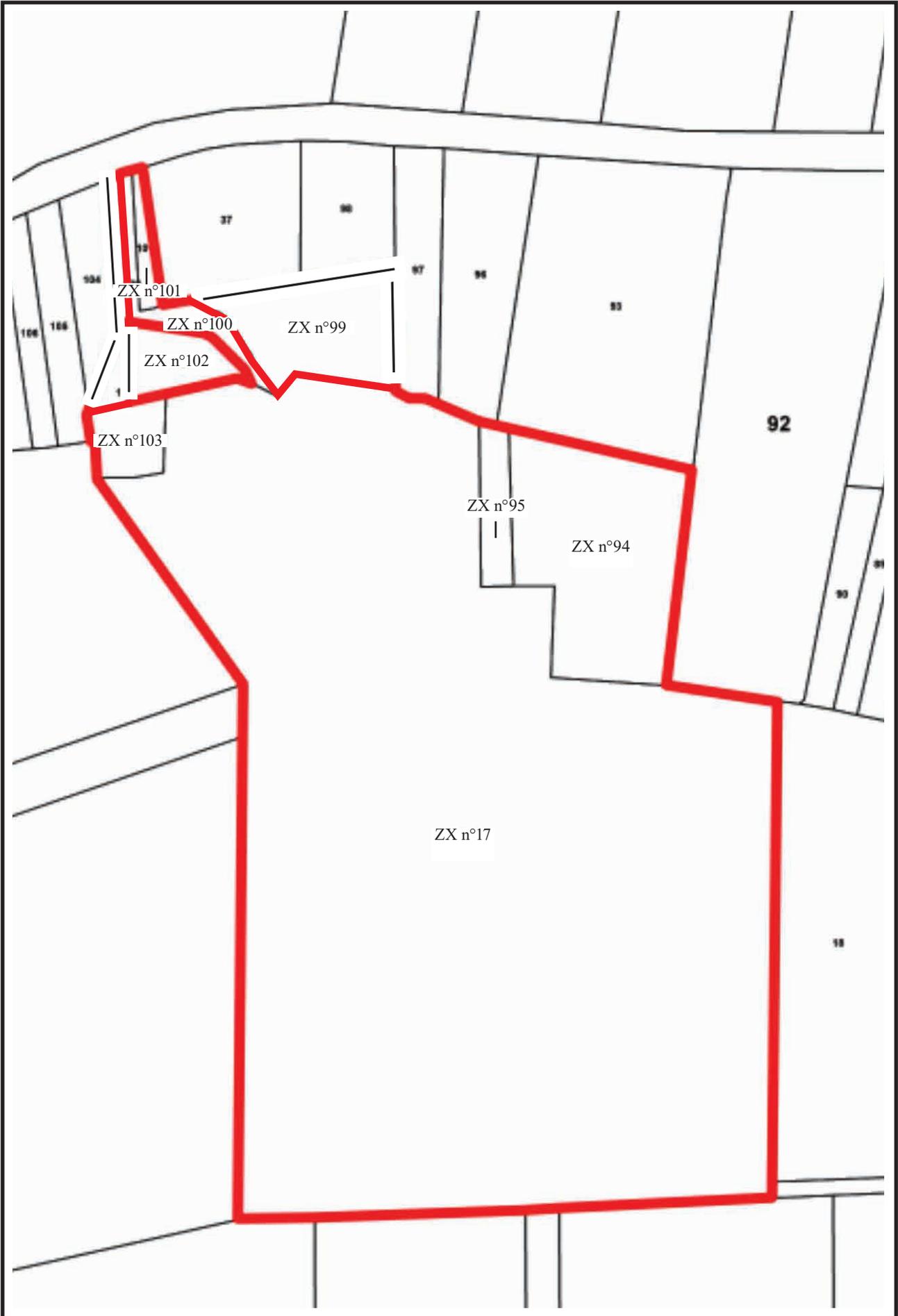
Les parcelles, objets du présent dossier, sont actuellement exploitées en carrière, en friche, en bois ou en cultures.

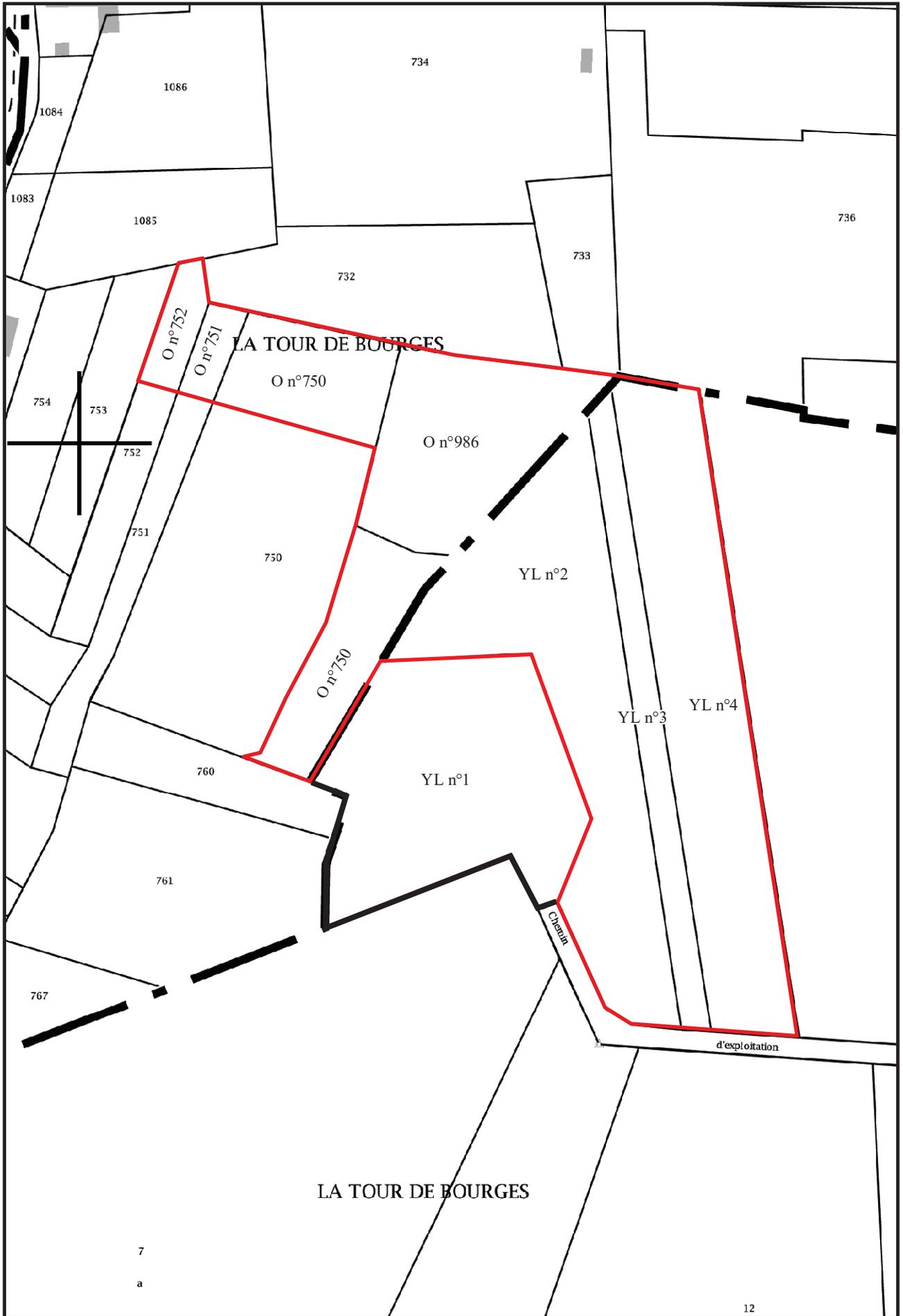
Le réseau superficiel est représenté par l'Ouanne à 350 mètres environ au nord du site de Douchy et à plus de 400 mètres au nord du site de Triguères.

Pour le site de Triguères, les habitations les plus proches sont situées à 65 mètres au nord-ouest des limites du projet au lieu-dit «La Tour de Bourges», à 190 m au nord-est au lieu-dit «Les Sablons» et à 280 m au sud au lieu-dit «Le Bas Moreaux».



**PLAN PARCELLAIRE 1/2 000 - PARTIE SUR DOUCHY**





**PLAN PARCELLAIRE 1/1 500 - PARTIE SUR TRIGUERES**

Pour le site de Douchy-Montcorbon, les habitations les plus proches sont situées à 255 mètres au sud-est des limites du projet au lieu-dit «Les Grandes Noues - La Chouette» et à 260 m à l'est au lieu-dit «Les Grandes Noues - Les Moreaux».

## 6. VOLUME DE L'ACTIVITÉ

### SITE DE TRIGUÈRES

Les caractéristiques du gisement sont les suivantes :

Surface totale de l'autorisation :	1 ha 70 a 33 ca
Surface restant à extraire :	0 ha 49 a 80 ca
Epaisseur moyenne du gisement :	15 m
Volume du gisement restant à exploiter (avec $d = 1,25$ ) :	74 700 m <sup>3</sup> , soit 93 400 t
Production annuelle moyenne de granulats :	5 000 t/an
Production annuelle maximale de granulats :	15 000 t/an
Durée de l'exploitation sollicitée :	20 ans (dont 1 an pour finaliser la remise en état)
Cotes du terrain naturel :	de 126 m NGF à 162 m NGF
Cote minimale du fond de fouille :	130 m NGF
Epaisseur moyenne des terres de découverte :	0,20 m
Volume des terres de découverte :	1 000 m <sup>3</sup>
Volume annuel moyen de terres de découverte :	100 m <sup>3</sup> /an

**NB : seulement 2 180 m<sup>2</sup> ne sont pas encore décapés.**

### SITE DE DOUCHY-MONTCORBON

Les caractéristiques du gisement sont les suivantes :

Surface totale de l'autorisation :	7 ha 04 a 80 ca
Surface restant à extraire :	2 ha 60 a 00 ca
Epaisseur du gisement de sable :	3 à 13 m, avec une moyenne de 8 m
Epaisseur du gisement de craie :	0 à 27 m, avec une moyenne de 15 m
Epaisseur moyenne de l'exploitation :	10 m

Epaisseur maximale de l'exploitation :	<b>30 m</b>
Volume du gisement restant à exploiter :	<b>260 000 m<sup>3</sup></b>
Tonnage à extraire (d= 1,5 pour le sable - d = 2 pour la craie) :	<b>455 000 t</b>
Production annuelle moyenne de sable et de craie :	<b>19 000 t/an</b>
Production annuelle maximale de sable et de craie :	<b>30 000 t/an</b>
Durée de l'exploitation sollicitée :	<b>25 ans (dont 1 an pour finaliser la remise en état)</b>
Cotes du terrain naturel :	<b>de 143 m NGF à 162 m NGF</b>
Cote minimale du fond de fouille :	<b>143 m NGF</b>
Epaisseur moyenne des terres de découverte :	<b>2,0 m</b>
Volume des terres de découverte :	<b>50 000 m<sup>3</sup></b>
Volume annuel des terres de découverte :	<b>3 350 m<sup>3</sup>/an</b>

## 7. MÉTHODE D'EXPLOITATION

### SITE DE TRIGUÈRES

L'activité consiste en l'extraction d'un gisement de craie à ciel ouvert, à sec et sans emploi d'explosifs suivant les étapes décrites ci-dessous :

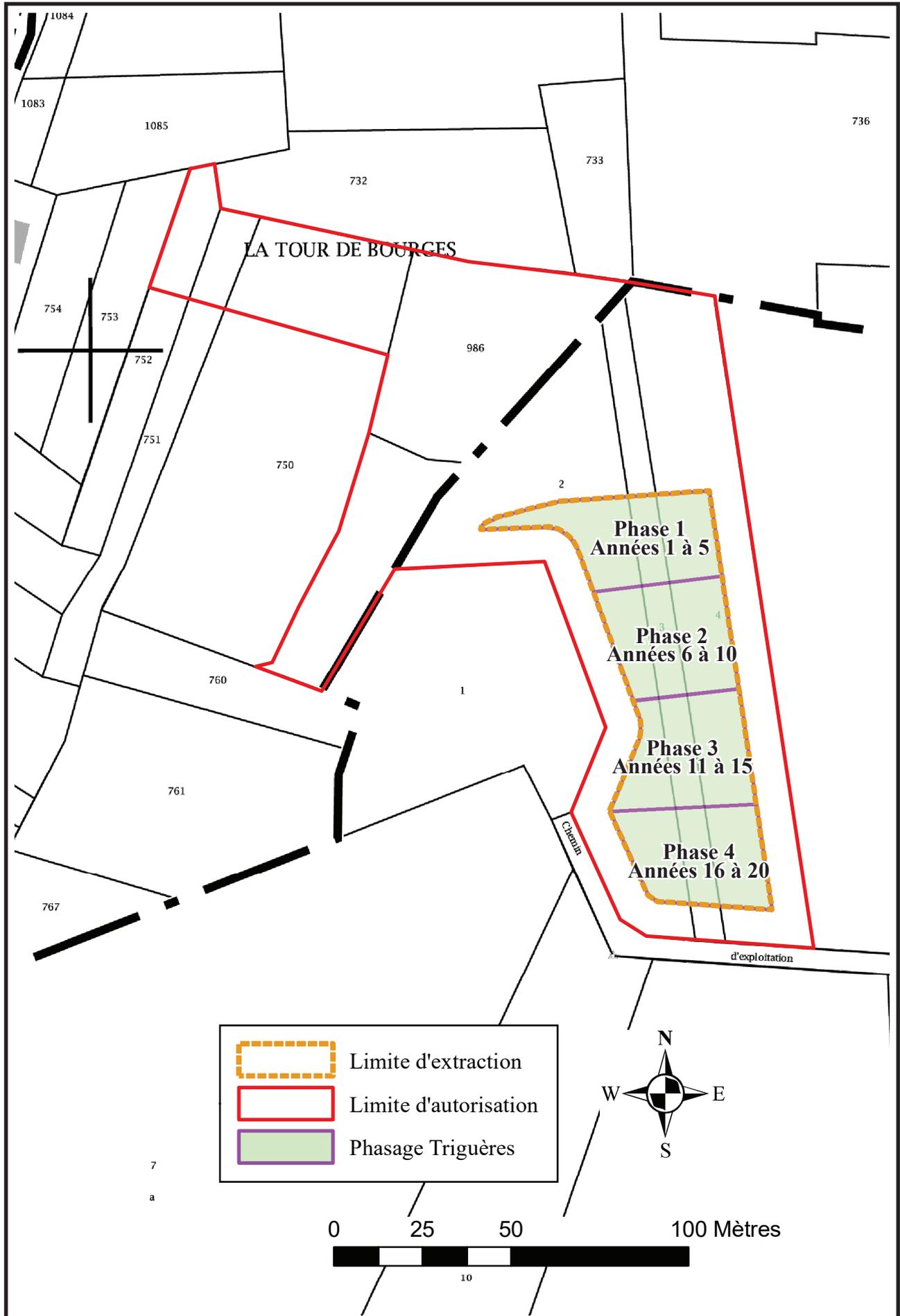
- décapage sélectif des terres de découverte puis stockage sélectif en merlons (l'ensemble des terrains restant à exploiter a été décapé lors de l'autorisation précédente),
- extraction des matériaux à la pelle mécanique,
- alimentation des installations voisines au chargeur (déclaration en date du 16 avril 2018).

### SITE DE DOUCHY-MONTCORBON

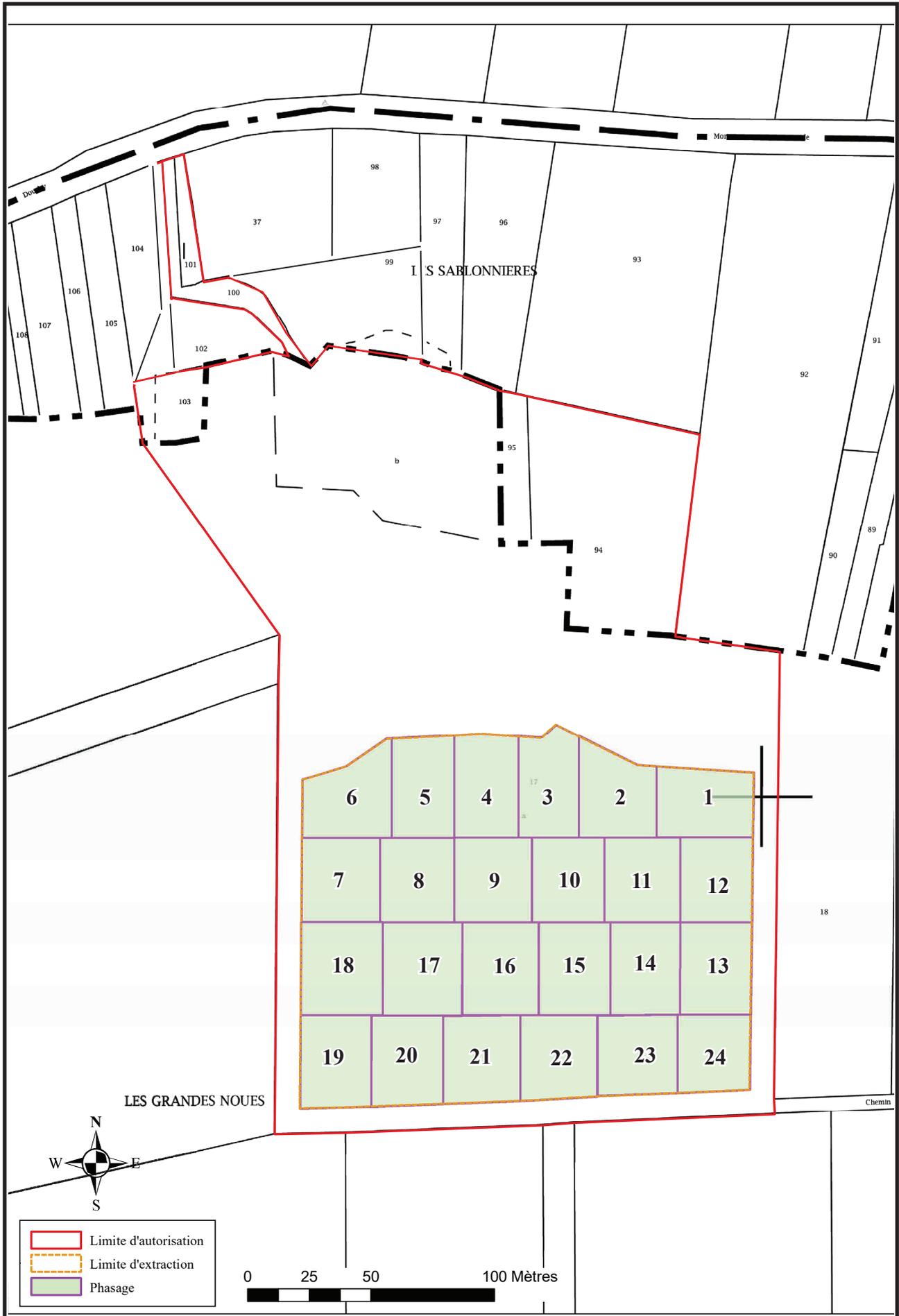
L'activité consiste en l'extraction d'un gisement de sable rouge et de craie à ciel ouvert, à sec et sans emploi d'explosifs suivant les étapes décrites ci-dessous :

- décapage sélectif des terres de découverte (0,5 m de terre végétale et 1,5 m de glaise en moyenne) puis stockage sélectif en merlons,
- extraction des matériaux à la pelle ou au chargeur,
- évacuation des matériaux par des camions de transport.

**PLAN DE PHASAGE TRIGUERES**



PLAN DE PHASAGE DOUCHY-MONTCORBON



## 7.1. PHASAGE

L'extraction sera réalisée conjointement sur les deux sites. La durée prévisible de l'extraction sur le site de Triguères sera de 19 ans pour une production moyenne de 5 000 tonnes par an et sur le site de Douchy-Montcorbon de 24 ans pour une production moyenne de 19 000 tonnes par an. Une année supplémentaire est requise pour finaliser les remises en état de chaque site.

## 7.2. DÉFRICHEMENT

Aucun défrichement n'est nécessaire pour le projet.

## 7.3. LA DÉCOUVERTE ET LE DÉCAPAGE

**Sur le site de Triguères**, les terres de découverte (terre végétale et stériles de découverte) ont été décapées en intégralité sur le parcellaire de l'exploitation précédente du site. Elles sont stockées en merlons sélectifs de faible hauteur (2 m), afin d'éviter un auto-compactage et une asphyxie des terres et ainsi de perdre ses qualités agronomiques, autour des zones en cours d'extraction et sur la bande non exploitée de 10 m en périphérie de l'autorisation. Elles seront intégralement réutilisées lors de la remise en état, détaillée dans l'étude d'impact.

**Sur le site de Douchy-Montcorbon**, la découverte est effectuée au chargeur ou à la pelle. Les terres de découverte sont constituées de 0,50 m en moyenne de terre végétale et de 1,50 m en moyenne de stériles de découverte. La découverte est réalisée en deux horizons afin de ne pas mélanger la terre végétale et les stériles. Elles sont stockées en merlons de faible hauteur (2m), afin d'éviter un auto-compactage et une asphyxie des terres et ainsi de perdre ses qualités agronomiques, autour des zones en cours d'extraction et sur la bande non exploitée de 10 m en périphérie de l'autorisation. Elles seront intégralement réutilisées lors de la remise en état, détaillée dans l'étude d'impact.

Lors de cette opération, il faut éviter :

- d'effectuer les travaux lorsque la découverte est très humide (fortes précipitations ou importantes remontées capillaires) ;
- le compactage involontaire provoqué principalement par la circulation des engins de terrassement. Pour éviter cet inconvénient majeur, il faudra utiliser des engins montés sur pneus «basse pression», prévoir un plan de circulation adapté en limitant la circulation des camions sur les zones décapées.

Les dépôts de terre sont à installer sur un sol propre, décapé et nivelé. Les conditions de stockage doivent privilégier le maintien d'une vie biologique du sol et donc les tas doivent être larges pour maintenir au maximum l'aération du sol.

La hauteur du dépôt doit être constituée en une seule fois sans rouler sur le dépôt.

#### **7.4. EXTRACTION DES MATÉRIAUX**

**Sur le site de Triguères**, l'extraction est réalisée à la pelle mécanique. Le carreau de la carrière sera situé à 130 m NGF. La hauteur de gisement varie de 0 à 32 mètres. L'extraction sera réalisée sur plusieurs fronts de taille d'une hauteur maximale de 15 m. L'exploitation est conduite à sec, à ciel ouvert, sans utilisation d'explosif. Actuellement les fronts de taille ont une hauteur de 10 à 25 m. Afin de respecter une hauteur maximale de 15 m, les pieds de fronts de taille situés dans les limites d'autorisation, seront remblayés en partie, dès l'obtention de l'arrêté préfectoral.

**Sur le site de Douchy**, l'extraction est réalisée à la pelle hydraulique ou au chargeur. Le carreau de la carrière sera situé à 143 m NGF. La hauteur de gisement variera de 3 à 19 mètres avec une moyenne de 15 m. L'extraction sera réalisée sur deux fronts de taille d'une hauteur maximale de 15 m. L'exploitation est conduite à sec, à ciel ouvert, sans utilisation d'explosif.

#### **7.5. REMISE EN ETAT**

**Sur le site de Triguères**, les travaux de remise en état seront coordonnés aux travaux d'exploitation. Les fronts de taille seront purgés. Les stériles et les terres végétales seront régaliées sur le carreau de la carrière. Les terrains seront en partie revégétalisés.

**Sur le site de Douchy-Montcorbon**, les travaux de remise en état seront également coordonnés aux travaux d'exploitation. Le fond de fouille sera remblayé en totalité permettant la remise en culture des terrains.

La remise en état est détaillée dans le dossier d'étude d'impact - chapitre « Remise en état ».

### **8. MODALITÉS DE REMISE EN ÉTAT**

Les travaux de remise en état seront coordonnés à l'extraction. Le réaménagement des carrières s'effectuera au fur et à mesure de l'avancement des travaux. Les étapes seront les suivantes :

- évacuation des stocks,
- enlèvement de l'ensemble du matériel,
- nettoyage général du terrain et de ses abords,
- régaliage du sol,



17 01 03	Tuiles et céramiques	Uniquement les déchets de production et de commercialisation ainsi que les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés
17 01 07	Mélanges de béton, tuiles et céramiques ne contenant pas de substance dangereuse	Uniquement les déchets de construction et de démolition ne provenant pas de sites contaminés, triés
17 02 02	Verre	Sans cadre ou montant de fenêtres
17 05 04	Terres et cailloux ne contenant pas de substance dangereuse	A l'exclusion de la terre végétale, de la tourbe et des terres et cailloux provenant de sites contaminés
20 02 02	Terres et pierres	Provenant uniquement de jardins et de parcs et à l'exclusion de la terre végétale et de la tourbe
(1) Annexe II à l'article R. 541-8 du code de l'environnement.		

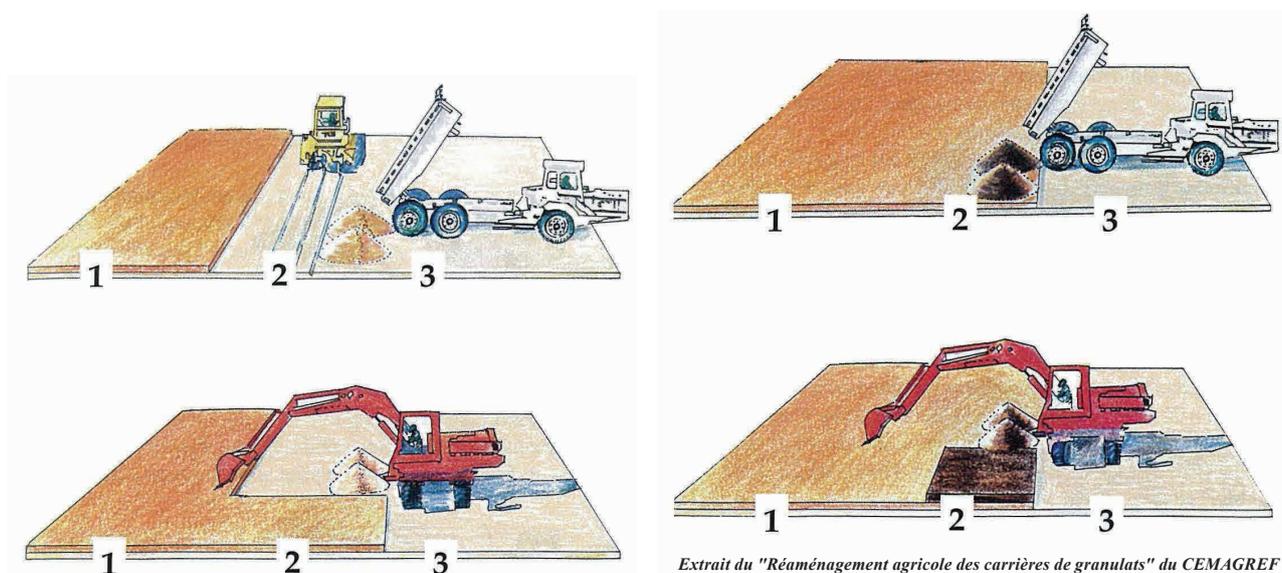
Les déchets inertes devront être conformes à l'Arrêté Ministériel du 12 décembre 2014 relatif aux conditions d'admission des déchets inertes dans les installations relevant des rubriques 2515, 2516, 2517 de la nomenclature des installations classées.

Une procédure d'accueil des déchets inertes sera mise en place pour vérifier le caractère inerte des matériaux servant au remblaiement du site. Un registre d'accueil sera tenu à jour par l'exploitant notamment avec la nature, l'origine et l'emplacement de l'enfouissement des déchets.

Le remblaiement des sites nécessitera un volume de déchets inertes de 74 700 m<sup>3</sup> sur 20 ans pour le site de Triguères et de 260 000 m<sup>3</sup> sur 25 ans pour le site de Douchy-Montcorbon.

#### Méthode de remblaiement :

- Le fond de fouille doit au préalable être aplani au maximum pour diminuer les risques de mélange des différents horizons.
- Lors de la mise en place des matériaux inertes accueillis sur le site, le personnel en charge de la remise en état devra s'assurer qu'aucun compactage ne nuira à la perméabilité des terrains.
- Les conditions météorologiques jouent un grand rôle dans les mouvements de terre. En effet, pour être manipulée dans de bonnes conditions, la terre doit être correctement ressuyée. Transporter et manipuler une terre trop humide provoque des phénomènes de compaction et de dégradation dans sa structure.



## 8.2. AMÉNAGEMENT DES FRONTS DE TAILLE

Sur le site de Triguères, les fronts de taille seront conservés en partie après purge du haut des fronts afin de sécuriser le site et d'éviter tout décrochage de blocs instables. Ces fronts résiduels permettront la colonisation naturelle par une faune cavernicole et une flore saxicole. La fréquentation de cette zone sera limitée par le maintien des clôtures de protection sur toute la longueur des fronts. Les abords des fronts seront plantés d'arbustes bas et épineux d'espèces locales, dissuadant l'approche aux fronts.

Sur le site de Douchy-Montcorbon, aucun front ne sera conservé du fait du remblaiement total du site.

## 8.3. VÉGÉTALISATION DU SITE

Sur le site de Douchy-Montcorbon, la terre végétale mise en merlon lors du décapage des terrains sera régalée en couche de finition sur une épaisseur moyenne de 2 m, en évitant tout compactage dû au passage d'engins.

Chaque couche sera scarifiée à l'aide d'un bull à chenilles larges (moindre pression au sol) sur une profondeur plus grande que l'épaisseur de la couche mise en place afin de détruire la compacité engendrée dans la couche inférieure par la circulation des engins ayant apportés les matériaux de la dernière couche en place.

Les terrains retrouveront alors leur vocation agricole et seront remis en culture.

Sur le site de Triguères, les terres végétales seront régérées sur les zones devant être recolonisées naturellement ou plantées d'arbres et d'arbustes.

On visualisera la remise en état et l'aménagement de l'ensemble grâce aux plans de l'état final (jointés à suivre).

## **9. RAISON D'ÊTRE DU PROJET**

L'exploitation de la carrière située au lieu-dit «La Tour de Bourges» sur la commune de Triguères a été autorisée pour la SARL BARDAT par arrêtés préfectoraux successifs : du 10 juin 1986 pour une durée de 10 ans, du 5 octobre 1992 pour une durée de 15 ans, du 20 mai 2008 pour une durée de 10 ans.

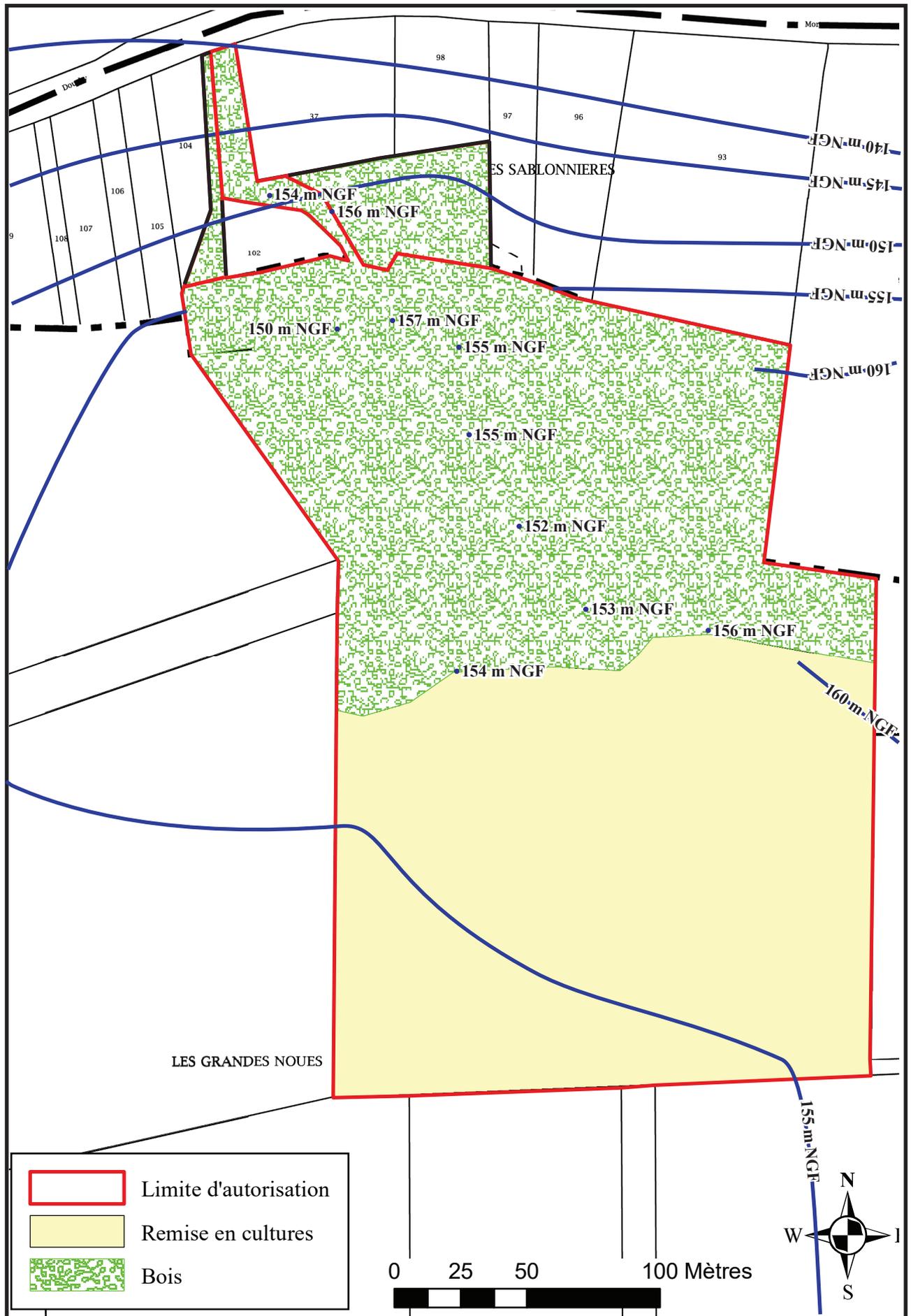
L'exploitation de la carrière située aux lieux-dits «Les Sablonnières» et «Les Grandes Noues» sur la commune de Douchy-Montcorbon a été autorisée pour l'entreprise PLAISANCE par arrêtés préfectoraux successifs : du 13 février 1976, du 22 mars 1983, du 22 mars 1993, du 28 octobre 2003 pour une durée de 15 ans.

Les arrêtés préfectoraux de ces deux sites sont arrivés à échéance en 2018. Les matériaux utilisés permettent de fournir le marché locale en craie et en sable.

Compte tenu de la très bonne qualité et très bonne puissance ainsi que de l'existence des carrières existantes, le projet d'ouverture de carrières paraissait évident afin de ne pas laisser de gisement inexploité en place.

Ces gisements ne peuvent pas être substitués par un autre procédé tel que le recyclage de matériaux.





PLAN DE L'ETAT FINAL - SITE DE DOUCHY-MONTCORBON

## 10. ENJEUX AUTOUR DU PROJET SUR LE PLAN ENVIRONNEMENTAL ET HUMAIN

### 10.1. ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX

Le contexte environnemental a largement contribué à la définition du projet. Les impacts environnementaux sont limités vue la situation du projet.

Les éléments suivants permettent de situer le projet au regard du contexte :

Critères retenus	La carrière est-elle concernée ?
Site classé ou inscrit - loi de 1930	non
Réserve interministérielle de chasse	non
Zone d'intervention foncière	non
Monument Historique - loi de 1913	non
Périmètre de protection de point d'eau	non

Les éléments suivants permettent de situer le projet au regard de la sensibilité écologique :

Critères retenus	La carrière est-elle concernée ?
Réserve naturelle - loi de 1976	non
Arrêté de biotope - loi de 1976	non
Forêt de protection	non
Zone de protection spéciale - Zone Natura 2000	non
Zone humide d'importance internationale (convention de Ramsar)	non
Parc Naturel Régional	non
ZICO	non
ZNIEFF de type 1	non
ZNIEFF de type 2	non
Rivière de 1ère catégorie piscicole	non

Les éléments suivants permettent de situer le projet au regard du contexte paysager :

Critères retenus	La carrière est-elle concernée ?
Zone de vallée	non
Zone boisée	non
Zone bocagère	non
Zone humide	non
Zone de lande	non
Zone de culture ou de prairie	<b>oui en partie</b>
Zone à vocation de loisir	non
Zone inondable	non

Les éléments suivants permettent de situer le projet au regard du voisinage :

Critères de qualification	Situation de la carrière
Zone rurale dense	non
Hameau à foyers multiples en périphérie	non
Habitat isolé (Peu d'habitat dans un rayon de 300 m)	<b>oui</b>

## 11. RESSENTI DE LA POPULATION, RÉUNIONS ÉVENTUELLES RÉALISÉES

Le pétitionnaire a de bonnes relations avec les habitants des maisons voisines des sites.

Depuis le début de l'exploitation, aucune plainte n'a été enregistrée.

## 12. CAPACITÉS TECHNIQUES ET FINANCIÈRES

### 12.1. CAPACITÉS TECHNIQUES

#### 12.1.1. COMPÉTENCES DU PERSONNEL

L'entreprise dispose d'un personnel compétent, formé aux techniques d'exploitation, aussi bien au niveau des employés que de l'encadrement.

Les salariés présents en permanence sur le site occupent leurs postes depuis 30 années pour l'un et 38 années pour le second.

Les autres salariés de la SARL Bardat pourront renforcer l'équipe des sites si besoin.

#### 12.1.2. MATÉRIELS DU SITE

**Matériels roulants** : Les matériels affectés aux sites d'extraction de Triguères ou de Douchy seront les suivants :

- une chargeuse (Furukawa 345II),
- une chargeuse (Hitachi),
- trois Pelles (Hitachi 190, Volvo ECL220, Terex TC75)

**Matériels non roulants utilisés pour le traitement des matériaux** : aucun matériel fixe ou mobile ne sera installé sur les sites d'extraction.

**Infrastructures** : Aucun bâtiment ou bungalow ne sera installé sur les sites d'extraction. Le ravitaillement des engins ainsi que les locaux nécessaires (bureau, vestiaires, sanitaires, atelier) sont regroupés sur les parcelles voisines du site de Triguères, au lieu-dit «La Tour de Bourges».

### ***12.1.3. EXPÉRIENCE DE L'ENTREPRISE***

Le site de Triguères a été régulièrement autorisé par arrêtés préfectoraux successifs du 10 juin 1986 pour une durée de 10 ans, du 5 octobre 1992 pour une durée de 15 ans, du 20 mai 2008 pour une durée de 10 ans.

La SARL BARDAT possède également une autre carrière sur la commune de Triguères, au lieu-dit «La Poussetière» autorisée par arrêtés préfectoraux du 14 juin 1999 et renouvelée le 19 juin 2015 pour une durée de 25 ans.

L'exploitation de la carrière située aux lieux-dits «Les Sablonnières» et «Les Grandes Noues» sur la commune de Douchy-Montcorbon a été autorisée pour l'entreprise PLAISANCE par arrêtés préfectoraux successifs : du 13 février 1976, du 22 mars 1983, du 22 mars 1993, du 28 octobre 2003 pour une durée de 15 ans et mutée à la SARL BARDAT le 17 avril 2018.

L'entreprise BARDAT est en activité depuis 30 ans.

## **12.2. CAPACITÉS FINANCIÈRES**

L'établissement bancaire (Crédit Agricole) de la société SARL BARDAT atteste du bon fonctionnement des lignes de compte de l'établissement.

### ***12.2.1. COMPTES ANNUELS***

Les chiffres d'affaires et les résultats nets des 3 dernières années sont les suivants :

	<b>Chiffre d'affaire</b>	<b>Résultat net</b>
<b>2018</b>	789 724 €	53 497 €
<b>2017</b>	526 860 €	24 536 €
<b>2016</b>	640 256 €	15 274 €

### 12.2.2. COTATION BANQUE DE FRANCE

La SARL BARDAT n'a pas de cotation Banque de France.

Il ressort de tous ces documents que la société présente une situation permettant de conduire l'exploitation conformément à la réglementation et de respecter les engagements financiers engendrés par l'activité du site.

## 13. PRINCIPAUX IMPACTS ET DANGERS

### 13.1. PRINCIPAUX IMPACTS

La synthèse des différents enjeux, impacts et impacts résiduels est joint dans les tableaux pages suivantes :

sensibilité / effets	symbole
positive	+
négligeable	0
faible	-
modéré	--
forte	---

Dans le tableau à suivre:  
sens. : sensibilité  
D/I : Direct / Indirect  
T/P : Temporaire / Permanent

Nature	Etat initial du milieu		Effet du projet				Eviter, Réduire	
	justifications des enjeux	sens.	justifications des effets	D / I	T / P	Effet	mesures prises par l'exploitant	Effet résultant
<b>Situation géographique et voies d'accès</b>	Projet desservi par la RD 943, la RD 34 et la RD 162 ainsi que les voies communales n°6 et 10	-	Trafic routier identique aux autorisations précédentes (5 rotations de camions en moyenne sur les 2 sites)	D	T	-	Bonne visibilité au niveau du débouché sur la voirie. Panneaux sortie de carrière sur la voirie	-
<b>Paysage et relief</b>	Parcelles actuellement en culture, bois, friche ou exploitation de carrière. Perception visuelle en vue lointaine et partielle depuis la voirie environnante	-	Présence des merlons et des engins	D	T	-	Mise en place de merlons périphériques végétalisés pour réduire la visibilité, maintien des haies existantes	-
	Relief en déclivité vers le nord		Modification de la topographie, création de l'excavation	D	P	--	Remblaiement partiel des terrains, une partie du front de taille conservé pour le nichage des oiseaux	

<b>Géologie, stabilité des terrains</b>	Gisement de craie et de sable rouge en quantité et qualité suffisante	+	Pas d'effet sur la géologie			0	Remblaiement partiel des terrains. Maintien bande des 10m le long des parcelles voisines	0
			Risque d'éboulement des terrains adjacents	D	T	-		
<b>Climat</b>	Relativement humide, peu venteux	-	Emission de gaz d'échappement contribuant à l'effet de serre	I	T	-	Entretien des véhicules et politique d'économie d'énergie	-
<b>Environnement humain</b>	Faible densité de population Pas d'activité voisine hormis l'agriculture Eloignement des habitations, des équipements collectifs, des monuments historique, des lieux touristiques  Secteur peu sensible vis-à-vis de l'archéologie	-	Habitation la plus proche à 65 m du site de Triguères. Aucune covisibilité des monuments historiques, Maintien de l'emploi et fourniture des entreprises locales,	D	T	-	Mise en place de merlons périphériques végétalisés pour réduire la visibilité, maintien des haies existante	-
			Aucune découverte archéologique sur le site actuel	D	P	-	La DRAC a jugé le site peu sensible vis-à-vis de l'archéologie.	0
<b>Eaux superficielles et souterraines</b>	L'Ouanne s'écoule à 350 m au nord, projet hors zone inondable, qualité des eaux superficielles passable.  Hors périmètre captage AEP, cote piézométrique de la nappe en plus hautes eaux estimée à 131 m NGF	-	Qualité des eaux superficielles et souterraines : pollution accidentelle aux hydrocarbures	I	T	-	Ravitaillement et entretien des engins à l'atelier de l'entreprise en dehors des limites des sites, Kit anti-pollution ou produit absorbant à disposition	0 superficielle
			Pas de modification du tracé des cours d'eau, pas de prélèvement ni de rejet dans la nappe			0	Surveillance des niveaux statiques et dynamiques du forage, surveillance qualité des eaux souterraines	0 souterraine
<b>Milieux biologiques et espaces naturels</b>	Parcelles en bois, en cultures et en carrière, espèces d'intérêt patrimonial, projet hors Natura 2000	--	<u>Flore</u> : modification des végétaux, envol de poussières,  <u>Faune</u> : bruit, écrasement, modification d'habitats	DI	T	--	Découverte des terrains hors période de nidification (septembre à mars)	-
<b>Air</b>	Qualité relativement bonne, aucun site industriel à proximité	-	Emission de gaz d'échappement, envol de poussières	D	T	-	Limitation de la vitesse des engins, merlons végétalisés	-
<b>Bruits et vibrations</b>	Activité de zone rurale, sources actuelles de bruit : agriculture, trafic routier, Habitation la plus proche à plus de 65 m. Pas d'utilisation d'explosif	-	La carrière produit du bruit	D	T	-	Mesures de bruit tous les 3 ans pour vérifier la conformité des émergences aux habitations les plus proches et la valeur en limite de site	-

<b>Déchets</b>	Déchets évacués vers l'atelier de l'entreprise en dehors des sites	-	Entretien des engins à l'atelier de l'entreprise en dehors des sites			0		0
<b>Emissions lumineuses</b>	Pas d'équipement collectif ou d'établissement nécessitant un éclairage	0	Phares des engins			0		0
<b>Santé, hygiène, salubrité, sécurité publique</b>	Habitation la plus proche à 65 m.	-	Emission de bruit, poussières, trafic des poids-lourds	D	T	-		-
<b>Servitudes techniques</b>	Aucun réseau dans les limites du site	0				0		0
<b>Code de l'urbanisme</b>	Parcelles en zone de carrière dans le document d'urbanisme	0				0		0
<b>SDAGE, SAGE et SDC</b>	Exploitation compatible avec le SDAGE et le SDC. Pas de SAGE							
<b>Risques naturels</b>	Zone d'aléa sismique faible, hors zone inondable ; Risques mouvement de terrain, tempête et foudre faibles.	-	Pas d'effet du projet sur les risques naturels			0		0
<b>Code forestier</b>	Aucun défrichement nécessaire	0				0		0
<b>Code de la santé</b>	Projet situé en dehors de tout périmètre de captage AEP	-	Aucun rejet ni prélèvement d'eau	D	T	-	Entretien des engins à l'atelier de l'entreprise en dehors des limites des sites, kits anti-pollution et/ou de produit absorbant	-
<b>Loi sur l'eau</b>	Aucun prélèvement d'eau souterraine, pas de rejet	0				0		0
<b>Patrimoine naturel et culturel</b>	Zones IGP, aucune découverte archéologique sur le site actuel, éloignement des monuments historiques, aucune covisibilité	-	Secteur archéologique peu sensible, aucune productions IGP ou AOC aux aords du projet			0		0

## **13.2. PRINCIPAUX DANGERS**

Les risques d'origines externe et interne ont été étudiés dans l'étude des dangers.

Les risques nécessitant la mise en oeuvre de mesures de prévention sont :

- les risques d'origine externe liés au réseau routier, à l'intrusion et à la malveillance, à l'incendie du voisinage, au séisme, à la foudre, au mouvement de terrain et à la tempête. Le seul risque résiduel est le risque tempête,

- les risques d'origine interne liés à la circulation à l'intérieur et à l'extérieur du site, aux matériels en mouvement, aux intervenants extérieurs, au front de taille, à l'instabilité du terrain, à l'écroulement, aux accidents corporels, aux chutes, à l'électricité, au bruit, aux coupures et plaies, aux substances nocives, aux pollutions accidentelles des sols et des eaux. Il ne subsiste aucun risque résiduel.

## **14. PLAN**

# PLAN D'ENSEMBLE

